

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 mai 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 9 mai 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur mes lettres du 18 janvier 2002 et du 27 juin 2002 (S/2002/87 et S/2002/87/Add.1) par lesquelles j'ai transmis le rapport complémentaire présenté par le Sultanat d'Oman au Comité contre le terrorisme conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir examiné attentivement ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires. Il a demandé à l'Oman d'y répondre par un troisième rapport qu'il présentera avant le 28 juillet 2003.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

